

Shefford, Québec.
Le 3 avril 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245 chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 3 avril 2018.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Geneviève Perron, Francine Langlois et Michael Vautour.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Gougeon, est présente.

2018-04-052

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2018-04-053

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté
comme suit, en laissant ouvert le point 15 intitulé « Autres sujets » :

Présences

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017
5. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018
7. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 7.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 7.2 Sujets particuliers :

8. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 8.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 8.2.2 Adoption – Règlement numéro 2018-554 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 8.2.3 Adoption – Règlement numéro 2018-555 modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 8.2.4 Adoption – Règlement numéro 2018-556 modifiant le règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) numéro 2016-536 de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 8.2.5 Adoption – Règlement numéro 2018-557 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 2016-537 de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 8.2.6 Règlement numéro 2018-559 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford – Avis de motion et présentation du projet de règlement
 - 8.2.7 Adoption – Premier projet de règlement numéro 2018-559 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford et fixation de la date, de l’heure et du lieu de l’assemblée publique de consultation
 - 8.2.8 Règlement numéro 2018-560 modifiant le règlement numéro 2014-512 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) – Avis de motion et présentation du projet de règlement
 - 8.2.9 Adoption – Projet de règlement numéro 2018-560 modifiant le règlement numéro 2014-512 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) et fixation de la date, de l’heure et du lieu de l’assemblée publique de consultation
9. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 9.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 9.1.1 Protection policière
 - 9.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)

9.2 Sujets particuliers :

10. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 10.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 10.2 Sujets particuliers :
11. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 11.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 11.2 Sujets particuliers :
 - 11.2.1 Adjudication – AO 2018-03 – Travaux de rapiéçage et pose de béton bitumineux
 - 11.2.2 Adjudication – AO 2018-04 – Fourniture et chargement de pierre et gravier
 - 11.2.3 Adjudication – AO 2018-05 – Travaux de marquage de chaussée
 - 11.2.4 Adjudication – AO 2018-06 – Travaux de fourniture et d'épandage d'abat-poussière
12. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 2 – Sous-volet 2.5 – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) / Appel de projets 2018 – Aménagement de sentiers pédestre et cyclable
13. Sujets intéressant les communications
 - 13.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 13.2 Sujets particuliers :
14. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 14.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 14.2 Sujets particuliers :
 - 14.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 14.2.2 Approbation de facture – Suite de logiciels AccèsCité Territoire

- 14.2.3 Adoption – Règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les périodes des questions durant les séances du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 14.2.4 Régularisation du chemin Coupland – Acquisition de parcelles de terrains
 - 14.2.5 Embauche – Contremaître - Service des travaux publics
 - 14.2.6 Embauche – Agente de bureau - Service d'urbanisme et d'environnement
 - 14.2.7 Embauche – Agente - communication et administration
 - 14.2.8 Remplacement temporaire au poste de coordonnatrice aux événements et aux loisirs – Prolongation du contrat de travail
15. Autres sujets
- 15.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 15.2 Sujets particuliers :
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR COUVRANT L'EXERCICE FINANCIER DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

Mme Louise Malo, comptable agréée, présente les détails du rapport financier de même que le rapport de sa vérification couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Ce rapport financier fait notamment état de la rémunération des élus municipaux.

2018-04-054

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR COUVRANT L'EXERCICE FINANCIER DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

Mme Louise Malo, comptable agréée, dépose le rapport financier de même que le rapport de sa vérification couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU d'adopter les rapports pour l'année 2017 tel que soumis.

2018-04-055

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 MARS 2018**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018.

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-04-056

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n°2016-536*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce règlement, les projets suivants ont été soumis au comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Projets de construction :

1. **274, rue du Grand-Royal Est** (bâtiment principal);
2. **29, rue du Couchant** (bâtiment principal);
3. **43, rue Ducharme** (bâtiment principal);

Projets d'agrandissement :

4. **205, chemin Picard** (bâtiment principal);
5. **444, chemin du Mont-Shefford** (bâtiment principal);

Projet de chemin d'accès commun :

6. **rue Lussier** (lot 5 084 322);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des six (6) projets, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n°2016-536*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU d'accepter les projets numéros 1 à 6 et d'autoriser les
inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires
à leur réalisation.

2018-04-057

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-554 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-532 DE LA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire
mentionne, avant son adoption, l'objet et la portée du *Règlement
numéro 2018-554 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532
de la Municipalité du Canton de Shefford*.

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉE par Mme la conseillère Francine Langlois,
IL EST RÉSOLU :

Que le règlement intitulé « Règlement numéro 2018-554 modifiant le
règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton
de Shefford », lequel est joint à la présente résolution, est adopté.

2018-04-058

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-555 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-533 DE LA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire
mentionne, avant son adoption, l'objet et la portée du *Règlement
numéro 2018-555 modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-
533 de la Municipalité du Canton de Shefford*, ainsi que la modification
qui a été portée à son projet suite à l'assemblée publique de
consultation tenue le 27 mars 2018.

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉE par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU :

Que le règlement intitulé « Règlement numéro 2018-555 modifiant le
règlement de lotissement numéro 2016-533 de la Municipalité du
Canton de Shefford », lequel est joint à la présente résolution, est
adopté avec modification, soit par l'ajout des termes « et que la
superficie minimale du lot soit de 5 000 mètres carrés » à la fin du
paragraphe ajouté par l'article 5.

2018-04-059

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-556 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2016-536 DE
LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire
mentionne, avant son adoption, l'objet et la portée du *Règlement
numéro 2018-556 modifiant le règlement relatif aux plans
d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2016-536
de la Municipalité du Canton de Shefford*.

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉE par M. le conseiller Michael Vautour,
IL EST RÉSOLU :

Que le règlement intitulé « Règlement numéro 2018-556 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2016-536 de la Municipalité du Canton de Shefford », lequel est joint à la présente résolution, est adopté.

2018-04-060

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-557 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-537 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire mentionne, avant son adoption, l'objet et la portée du *Règlement numéro 2018-557 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 2016-537 de la Municipalité du Canton de Shefford*.

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉE par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU :

Que le règlement intitulé « Règlement numéro 2018-557 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 2016-537 de la Municipalité du Canton de Shefford », lequel est joint à la présente résolution, est adopté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-559 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la conseillère Johanne Boisvert donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford sera adopté.

Le projet de ce règlement est présenté par Madame la conseillère Johanne Boisvert. Celui-ci a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford afin d'autoriser l'usage « Entrepreneurs en excavation / voirie » dans la zone AF-2.

Copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dans le cadre de la présente séance du conseil.

2018-04-061

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-559 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET FIXATION DE LA DATE, DE L'HEURE ET DU LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
IL EST RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement n° 2018-559 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-532 de la Municipalité du Canton

de Shefford, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De fixer une assemblée de consultation sur ledit projet à être tenue le mardi 24 avril 2018, à 18 h 30, à la Mairie du Canton de Shefford. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-560 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-512 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur le conseiller Michael Vautour donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 2014-512 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sera adopté.

Le projet de ce règlement est présenté par Monsieur le conseiller Michael Vautour. Celui-ci a pour objet de modifier le règlement numéro 2014-512 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de prévoir l'implantation d'un établissement hôtelier sur le territoire de la Municipalité.

Copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dans le cadre de la présente séance du conseil.

2018-04-062

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-560 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-512 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) ET FIXATION DE LA DATE, DE L'HEURE ET DU LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
IL EST RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement n° 2018-560 modifiant le règlement numéro 2014-512 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De fixer une assemblée de consultation sur ledit projet à être tenue le mardi 24 avril 2018, à 18 h 30, à la Mairie du Canton de Shefford. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-04-063

ADJUDICATION – AO-2018-03 – TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE ET POSE DE BÉTON BITUMINEUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur SÉAO pour les travaux de rapiéçage et de pose de béton bitumineux à être effectués pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Pavage Maska inc.	243 344,59 \$
Eurovia Québec Construction inc.	228 167,89 \$
Sintra inc.	198 159,41 \$
Asphalte Gazaille inc.	224 028,79 \$

CONSIDÉRANT QUE les montants soumis sont basés sur des quantités approximatives pouvant être ajustées à la baisse;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc.;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU :

Que le contrat pour les travaux de rapiéçage et de pose de béton bitumineux pour l'année 2018 soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc., pour un montant de 198 159,41 \$, incluant les taxes applicables, ce montant total étant basé sur des quantités approximatives pouvant être ajustées à la baisse.

**ADJUDICATION – AO 2018-04 – FOURNITURE ET CHARGEMENT
DE PIERRE ET GRAVIER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a effectué un appel d'offres sur SÉAO pour la fourniture et le chargement de granulats concassés pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet appel d'offres, trois entreprises ont soumis des prix pour les produits suivants, ces prix incluant les taxes :

PRODUITS	Normand Jeanson Excavation inc.	Sintra inc.	Construction DJL inc.
Pierre concassée MG-20	11,78 \$	13,50 \$	12,76 \$
Gravier concassé MG-20B	13.80 \$	-	-
Tout venant	11,50 \$	14,08 \$	12,76 \$
Asphalte recyclée	-	14,95 \$	16,10 \$

CONSIDÉRANT QUE ces prix sont établis par tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE, dans le calcul du plus bas soumissionnaire conforme pour chaque produit, la Municipalité doit considérer, en plus des prix soumis, le coût du transport pour la livraison des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque achat, la Municipalité calculera, en conséquence, la distance entre le centre du chantier (point de livraison) et la balance installée sur le lieu de production et d'entreposage de chaque soumissionnaire, ces distances étant prises en considération par la Municipalité quant au coût de revient final des matériaux incluant le coût de transport;

CONSIDÉRANT QUE cette méthode permettra à la Municipalité de déterminer, cas par cas, en fonction de la localisation du chantier, le plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût du transport utilisé pour les fins de calcul est celui édicté par le ministère des Transports du Québec, selon les tarifs en vigueur pour notre région lors de l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) soumissions reçues sont conformes;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'adjuger à Normand Jeanson Excavation inc., à Sintra Inc. et à Construction DJL inc. la fourniture des produits selon les taux inscrits au tableau figurant dans la présente résolution, la distance entre le centre du chantier et la balance installée sur le lieu de production et d'entreposage de chaque soumissionnaire étant considérée lors du choix de l'un de ces fournisseurs.

2018-04-065

ADJUDICATION – AO 2018-05 – TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour les travaux de marquage de chaussée;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Lignco (Sigma) inc.	51 110,99 \$
Lignes Maska inc.	32 470,09 \$

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignes Maska inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour les travaux de marquage de chaussée au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignes Maska inc., pour un montant total de 32 470,09 \$, incluant les taxes applicables.

2018-04-066

ADJUDICATION – AO 2018-06 – TRAVAUX DE FOURNITURE ET D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour la fourniture et la pose de chlorure de calcium liquide 35%;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les trois (3) soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Multi Routes inc.	118 792,17 \$
Les Entreprises Bourget inc.	99 476,37 \$
Somavrac C.C. inc.	94 647,42 \$

CONSIDÉRANT QUE le montant total soumis par les soumissionnaires l'est en considération d'une quantité approximative et que cette quantité approximative pourra différer des quantités finales qui seront déterminées en fonction des besoins et des budgets;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Somavrac C.C. inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Somavrac C.C. inc., pour les travaux de fourniture et d'épandage

d'abat-poussière liquide, pour un montant de 94 647,42 \$ incluant les taxes.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-04-067

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – VOLET 2 – SOUS-VOLET 2.5 – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA) / APPEL DE PROJETS 2018 – AMÉNAGEMENT DE SENTIERS PÉDESTRE ET CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a adopté sa Politique des aînés ainsi que son plan d'action 2017-2019 le 1^{er} novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'élaboration de ces documents, les aînés de la Municipalité du Canton de Shefford ont clairement spécifié que les liens pour accéder aux réseaux cyclables existant sur le territoire (pistes cyclables L'Estriade, la Campagnarde, route verte 1 et 4) sont très difficiles d'accès et non sécuritaires pour certains secteurs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite développer son réseau de sentiers pédestre et cyclable et de les raccorder en permettant, entre autres, l'accès direct aux réseaux cyclables ci-haut mentionnés;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à des besoins d'accès et de sécurité exprimés par les aînés et le comité MADA, la Municipalité estime opportun de prioriser le projet d'aménagement de sentiers pédestre et cyclable aux endroits suivants :

- entre le chemin Jolley et la route 241 (longueur 275 m – lot 5 989 408);
- entre la rue de la Sapinière et la piste cyclable l'Estriade (longueur : 90 m – lots 5 818 606 et 4 141 563);
- entre les rues Lavigne et de la Sapinière (275 m – lot 5 818 608);
- entre les rues Maher et Lavigne (longueur : 133 m – lot 4 015 997);

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de sentiers pédestre et cyclable fait également partie de la Politique des aînés et que ce projet permettra de mettre en œuvre des actions prévues dans son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la concrétisation de ce projet, qui reliera quatre (4) grands secteurs à vocation résidentielle à la piste cyclable l'Estriade, permettra aux aînés de :

- pratiquer le vélo ou la marche et d'accéder à la piste cyclable l'Estriade de façon sécuritaire sans avoir besoin de recourir à un véhicule automobile pour s'y rendre;
- demeurer actifs et en santé en facilitant l'accès à un réseau de pistes d'envergure accessible à tous;
- créer des liens, échanger, partager et, pour certains, sortir de leur isolement par la mise sur pied d'un club de vélo;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour réaliser la totalité de ce projet est de 78 163 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford est propriétaire des lots 5 989 408, 5 818 606, 5 818 608, 4 015 997 et qu'elle détient une servitude de passage sur le lot 4 141 563 et que tous sont contigus à la piste cyclable l'Estriade;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de ce projet afin d'en assurer la viabilité et la pérennité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à améliorer la qualité de vie des aînés de la Municipalité en favorisant notamment le vieillissement actif;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière octroyée dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 2, sous-volet 2.5 (Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA)) correspond à un maximum de 50% des coûts admissibles du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière au programme d'infrastructures Québec-Municipalité – Municipalité amie des aînés, vote 2.5, pour permettre la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford autorise le projet d'aménagement de sentiers pédestre et recyclable aux endroits suivants :

- entre le chemin Jolley et la route 241 (longueur 275 m – lot 5 989 408);
- entre la rue de la Sapinière et la piste cyclable l'Estriade (longueur : 90 m – lots 5 818 606 et servitude sur le lot 4 141 563);
- entre les rues Lavigne et de la Sapinière (275 m – lot 5 818 608);
- entre les rues Maher et Lavigne (longueur: 133 m – lot 4 015 997);

Que la Municipalité du Canton de Shefford s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de ce projet. Que le conseil autorise M. Christian Bérubé, directeur du Service des travaux publics, à présenter la demande d'aide financière pour le projet d'aménagement de sentiers pédestre et cyclable dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 2, sous-volet 2.5 (Municipalité amie des aînés (MADA)), et ce, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford.

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2018-04-068

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
IL EST RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20122404 @ n° 20122539 au montant de 421 598,94 \$.

2018-04-069

APPROBATION DE FACTURE – SUITE DE LOGICIELS ACCÈSCITÉ TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'acquisition de la suite de logiciels « AccèsCité Territoire » par la Municipalité du Canton de Shefford pour la somme de 22 725 \$, taxes en sus, pour répondre aux besoins du Service de l'urbanisme et de l'environnement et du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cet achat a été prévu au budget 2018 de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
ET RÉSOLU :

D'approuver le paiement de la facture de PG Solutions Inc. au montant de 22 725 \$, taxes en sus, pour l'acquisition de la suite de logiciels « AccèsCité Territoire » ainsi que pour le transfert et la conversion des données dans cette nouvelle suite.

2018-04-070

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-558 CONCERNANT L'ORDRE, LE DÉCORUM ET LES PÉRIODES DES QUESTIONS DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire mentionne, avant son adoption, l'objet et la portée du *Règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les périodes de questions durant les séances du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford*.

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LA HAUTE-YAMASKA
MUNICIPALITE DU CANTON DE SHEFFORD**

**REGLEMENT NUMERO 2018-558
CONCERNANT L'ORDRE, LE
DECORUM ET LES PERIODES DE
QUESTIONS DURANT LES SEANCES
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
MUNICIPALITE DU CANTON DE
SHEFFORD**

CONSIDÉRANT QUE l'article 159 du *Code municipal du Québec* permet au président du conseil de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'article 150 du *Code municipal du Québec* permet au conseil municipal d'adopter un règlement pour régir la période de questions lors de ces séances;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour but de favoriser une saine gestion des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement été donné lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018 et qu'il a été suivi par la présentation du projet de ce règlement par la conseillère Geneviève Perron, lors de ladite séance;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU que le présent règlement soit adopté sous le numéro 2018-558 et qu'il soit décrété et statué ce qui suit :

I - INTRODUCTION ET DÉFINITIONS

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- a) conseil : le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford
- b) intervenant : toute personne qui intervient dans le cadre de l'une ou l'autre des périodes des questions prévues au présent règlement
- c) membre du conseil : le maire et les conseillers municipaux
- d) président : le président du conseil, soit le maire, le maire suppléant ou tout autre membre du conseil désigné pour

présider une séance du conseil en vertu du présent règlement

e) séance : une séance ordinaire ou une séance extraordinaire du conseil

II - SÉANCES DU CONSEIL

ARTICLE 3

Les séances du conseil ont lieu à la salle du conseil de la Mairie du Canton de Shefford située au 245 chemin Picard à Shefford, ou à tout autre endroit pouvant être déterminé par résolution du conseil.

ARTICLE 4

Le conseil adopte avant le début de chaque année civile un calendrier annuel fixant la date et l'heure de la tenue de ses séances ordinaires. Une modification à ce calendrier ne peut être apportée que par résolution.

Les séances ordinaires débutent à l'heure fixée à ce calendrier, ou aussitôt que possible après cette heure.

Les séances extraordinaires débutent à l'heure indiquée à l'avis de convocation, ou aussitôt que possible après cette heure.

ARTICLE 5

Les séances du conseil sont présidées par le maire. En son absence, elles sont présidées par le maire suppléant.

Si le maire et le maire suppléant sont absents, le conseil municipal désigne, parmi ses membres, un président.

III - ORDRE ET DÉCORUM

ARTICLE 6

La tribune de toute séance du conseil est réservée au président et aux membres du conseil, ainsi qu'aux fonctionnaires, employés ou autres personnes à qui le président permet d'y prendre place.

Toute autre personne qui assiste à une séance du conseil ne peut intervenir que dans le cadre des périodes prévues à cette fin et définies à la section IV du présent règlement.

ARTICLE 7

Toute personne qui assiste à une séance du conseil doit y adopter un comportement conforme à l'atmosphère de travail requise pour sa tenue et garder le silence.

De quelque façon que ce soit, toute personne qui assiste à une séance du conseil doit s'abstenir d'en troubler l'ordre et le décorum ou d'y déranger des personnes qui s'y trouvent, notamment en :

1° faisant du tapage, criant, chahutant, jurant, vociférant, chantant ou en employant un langage ordurier, insultant ou obscène;

- 2° étant sous l'influence de l'alcool ou d'une drogue;
- 3° gênant, molestant ou intimidant une autre personne, ou en se battant;
- 4° flânant, courant ou en suivant une autre personne de place en place;
- 5° en parlant, en gesticulant, en mimant ou en grimaçant alors qu'un membre du conseil ou un intervenant utilise son droit de parole;
- 6° faisant volontairement du bruit ou en posant tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance.

ARTICLE 8

L'utilisation des téléphones cellulaires, lecteurs numériques et autres appareils électroniques portatifs pouvant émettre des sons lors du déroulement d'une séance est interdite, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 9

Nul ne peut endommager les biens se trouvant à l'intérieur de la salle du conseil.

IV – PÉRIODES DES QUESTIONS

ARTICLE 10

Les séances du conseil comprennent deux périodes de questions au cours desquelles toute personne du public peut intervenir.

La première période des questions a lieu immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour. Elle est réservée exclusivement aux questions susceptibles d'apporter de l'information nouvelle aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La deuxième période des questions a lieu à la fin de la séance, avant sa clôture. Elle est réservée pour toute question de nature publique.

ARTICLE 11

Chaque période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes. Elle peut prématurément prendre fin s'il n'y a plus ou pas de questions. L'intervenant peut y poser jusqu'à deux (2) questions consécutives.

Lorsque la durée d'une période de questions n'est pas écoulée et que toutes les personnes présentes souhaitant se prévaloir de cette période l'ont fait, un intervenant peut poser des questions supplémentaires selon la procédure prévue au présent article.

Lorsque la durée d'une période de questions est écoulée, celle-ci peut être prolongée avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents.

ARTICLE 12

Le président invite les intervenants à formuler leurs questions de façon brève.

Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Municipalité.

ARTICLE 13

Toute personne présente qui désire poser une question aux membres du conseil doit :

- a) s'adresser au président;
- b) décliner ses nom et adresse;
- c) indiquer le sujet de sa question.

ARTICLE 14

Une question doit être formulée en termes clairs. Elle doit être énoncée en termes polis et ne pas user d'un langage injurieux et diffamatoire envers quiconque.

Lorsqu'une personne intervient sans formuler de question et que son intervention vise exclusivement l'émission de commentaires, d'opinions, d'histoires ou de tout autre type de propos, le président peut l'interrompre et lui demander de poser sa question.

Le président peut également refuser une question ou interrompre et retirer le droit de parole à toute personne qui contrevient au présent règlement ou qui formule une question frivole, vexatoire ou de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions.

ARTICLE 15

L'intervenant doit en tout temps conserver un comportement respectueux.

ARTICLE 16

Un membre du conseil peut demander la parole au président lorsqu'il désire répondre à une question.

Un membre du conseil peut aussi, avec la permission du président, compléter une réponse donnée.

ARTICLE 17

Le membre du conseil à qui la question est adressée peut y répondre sur-le-champ ou, s'il ne possède pas tous les éléments nécessaires pour donner immédiatement la réponse, confirmer à l'intervenant qu'il y répondra à la prochaine séance ordinaire ou par écrit dans un délai qu'il précisera.

V – APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

ARTICLE 18

Le président est responsable de l'application du présent règlement. Il peut prendre toute mesure nécessaire pour en faire observer les règles.

Toute personne est tenue d'obéir à un ordre émis par le président et fondé sur l'application du présent règlement.

VI – DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 19

Le présent règlement abroge le *Règlement numéro 2008-450 relatif à la tenue des séances du conseil* et le *Règlement numéro 2014-513 concernant les périodes des questions lors des séances du conseil municipal*.

ARTICLE 20

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Éric Chagnon
Maire

Avis de motion : 6 mars 2018

Présentation du projet de règlement : 6 mars 2018

Adoption : 3 avril 2018

Date d'entrée en vigueur : 9 avril 2018

2018-04-071

RÉGULARISATION DU CHEMIN COUPLAND – ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford, afin de régulariser la situation du chemin Coupland suivant les travaux de réfection qui y ont été effectués en 2017, doit acquérir trois (3) parcelles de terrain correspondant aux lots 6 225 131, 6 225 132 et 6 225 134, et ce, tel qu'ils sont identifiés au plan cadastral parcellaire préparé par Émilie Martin-Ouellet, a.-g., Minute 2414 datée du 5 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour acquérir ces trois (3) lots totalisant une superficie de 896,1 mètres carrés, la Municipalité du Canton de Shefford a convenu avec le propriétaire des lots ci-hauts décrits, en contrepartie :

- de lui verser la somme de 7 680 \$; et
- de lui céder le lot 6 225 135, tel qu'identifié au plan cadastral parcellaire ci-haut décrit, lequel correspond à un ancien tronçon

du chemin Coupland d'une superficie de 2 102,5 mètres carrés appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet ancien tronçon du chemin Coupland n'est plus, depuis des décennies, un tronçon de chemin utilisé par le Canton de Shefford ou par le public en général, qu'il n'est plus affecté à l'utilité publique et qu'il n'est plus d'aucune utilité pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les biens du domaine public sont inaliénables tant qu'ils sont affectés à l'utilité publique;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'acquérir les lots 6 225 131, 6 225 132 et 6 225 134 tel qu'ils sont identifiés au plan cadastral parcellaire préparé par Émilie Martin-Ouellet, a.-g., Minute 2414 datée du 5 mars 2018, pour lesquels la Municipalité du Canton de Shefford, en contrepartie, accepte de verser au propriétaire des lots ci-haut décrits la somme de 7 680 \$ en plus de lui céder le lot 6 225 135, tel qu'identifié au plan cadastral parcellaire ci-haut décrit.

De déclarer et de retirer le caractère public de l'ancien tronçon du chemin Coupland situé sur le lot 6 225 135 décrit ci-haut, cet ancien tronçon n'ayant plus pour vocation d'être un chemin, n'étant plus un chemin utilisé par le Canton de Shefford ou par le public en général, n'étant plus affecté à l'utilité publique et n'étant plus d'aucune utilité pour le Canton de Shefford.

Que cet ancien tronçon du chemin Coupland soit définitivement fermé à titre de chemin et/ou de voie publique.

De mandater Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, ainsi que Me Sylvain Lavallée, notaire, pour poser tous les actes professionnels nécessaires pour mener à terme la réalisation de cette acquisition, les frais professionnels étant à la charge de la Municipalité.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis pour la réalisation de cette acquisition.

2018-04-072

EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'accepter rétroactivement au 19 mars 2018 l'embauche de M. François-Guy Lambert à titre de contremaître - Service des travaux publics, poste cadre permanent à temps plein, à raison de 40h/semaine, selon le contrat de travail signé entre les parties.

2018-04-073

EMBAUCHE – AGENTE DE BUREAU - SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU :

D'accepter rétroactivement au 19 mars 2018 l'embauche de Mme Christine Mc Elhaw à titre d'agente de bureau - Service d'urbanisme et d'environnement, poste permanent à temps plein à raison de 35h/semaine occupé sur une base de 10 mois par année, soit de mars à décembre et pouvant être augmentée selon la charge du service, le tout selon le contrat de travail signé entre les parties.

2018-04-074

EMBAUCHE – AGENTE - COMMUNICATION ET ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

D'accepter l'embauche de Mme Caroline Rioux à titre d'agente - communication et administration, poste permanent à temps plein à raison de 35h/semaine, à compter du 3 avril 2018, selon le contrat de travail signé entre les parties.

2018-04-075

REPLACEMENT TEMPORAIRE AU POSTE DE COORDONNATRICE AUX ÉVÉNEMENTS ET AUX LOISIRS – PROLONGATION DE CONTRAT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT la résolution 2018-01-015 qui entérine l'embauche temporaire de Mme Isabelle Lavoie pour une période de douze (12) semaines à titre de coordonnatrice aux événements et aux loisirs selon le contrat de travail signé entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE cette période de douze (12) semaines a pris fin et que les services de Mme Isabelle Lavoie demeurent requis jusqu'au retour de la titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU :

De prolonger le contrat de travail de Mme Isabelle Lavoie à titre de remplaçante temporaire au poste de coordonnatrice aux événements et aux loisirs, et ce, pour une durée indéterminée.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean-Pierre Maheu – Projet intersection Saxby Sud et Denison Est
Coût de réparation du pickup

Bernard Tremblay – Projet de correction de l'intersection Saxby Sud et Jolley

Patrick Demers – Démission à titre de pompier et premier répondant

Sylvain Audet – Sujets du Lac à l'épaule
Division du territoire en districts
Limite de vitesse

Gilles Lapierre – PPCMOI / Établissement hôtelier
Ordre du jour – Projets de règlements / Identification
du secteur et fichier PDF

Claude Gladu – PPCMOI / Établissement hôtelier
Projet école - Réseau d'égout
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

Jean-Paul Foisy – Club des Monarques de Waterloo
Soccer / Remboursement loisirs

Sylvain Audet – Articles / Bulletin municipal

Guy Marleau, rue Ducharme – Réserve projets futurs
Centre communautaire / Règlement
d'emprunt

Jean-Pierre Maheu – Cahier spécial Shefford / Commerces

Bernard Tremblay – Enregistrement lors des séances

2018-04-076

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU de lever la présente séance à 20 h 47.

M. Éric Chagnon
Maire

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-
trésorière